Thierry du Peloux nous livre les résultats d'une étude sur le Limousin tout à fait intéressante. Au moment où nous essayons de mettre en place un fonds pour nous aider à replanter après une coupe, nous nous apercevons que la collectivité est en fait la grande gagnante des reboisements Limousins issus du Fonds Forestier National portés sur 40 ans.

Nous devons informer nos élus qui se posent souvent des questions. Nous devons aussi poser le problème de la redistribution de cette valeur ajoutée dont les petites communes du plateau par exemple ne voient pas les retombées. **Nous pouvons être fiers de notre forêt, plus particulièrement résineuse**, et remercier les générations qui nous ont précédées. Aurons-nous le courage, voir la sagesse de poursuivre l'effort.

Pourquoi ne pas rêver? Nous sommes en 2048, 40 ans après 2008, l'effort se poursuit, et notre Limousin trouve son équilibre forestier, moitié feuillus, moitié résineux, soit environ 100 000 ha de résineux en plus. Quelles pourraient en être les retombées ? Elles seraient doubles, d'abord par le développement de la 2ème transformation —lamellé-collé, BMR, menuiseries industrielles-, n'oublions pas qu'1 m3 en 2ème transformation utilise de 5 à 10 fois plus de main d'œuvre qu'en scierie et plus qualifiée, puis par l'apport de cette 2ème tranche de reboisements. Est- ce rêver que de penser que 2 000 emplois, voire plus, en zones rurales pourraient être envisagées. Nos petits enfants pourraient pour certains rester au pays !

Christian Bouthillon

La rentabilité des investissements publics en Limousin

Synthèse de l'étude de Thierry du PELOUX (Forêt Entreprise N° 212 septembre 2013), remise à la sous-direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

La forêt du Limousin étant privée à 95 %, l'évolution de la filière forêt bois de 1968 à 2008 illustre particulièrement bien le résultat des améliorations forestières entreprises en forêt privée notamment avec les aides du Fonds forestier national (FFN).

Suivant les résultats de l'Inventaire forestier national en 2007, la surface des forêts résineuses du Limousin plantée avec l'aide du **FFN est de 160 000 ha**.

1) Evolution de la production de bois et de la filière forêt-bois limousine de 1968 à 2008.

Evolution de la récolte de bois, particulièrement, résineux :

En 1968, la récolte totale annuelle commercialisée de bois d'œuvre et d'industrie en Limousin était de 1 001 000 m³, en 2008, elle passe à 1 892 000 m³. Pour les résineux, elle est multipliée par 3,6 et augmente de 853 000 m³/an.

Le Limousin est devenu la région française où le secteur forêt bois occupe le pourcentage le plus élevé de la population active (3,9 %).

La hausse du chiffre d'affaires de la forêt entre 1968 et 2008 est de 23.3 M€/an, celle du chiffre d'affaires de l'exploitation forestière de 13.7 M€/an, celle du transport du bois de 8.5M€/an soit un total de 45.5 M€/an pour la seule production de bois.

Hausse du chiffre d'affaires des scieries.

Le chiffre d'affaires supplémentaires généré par la hausse de la production de sciages de résineux est de 49,2 M€ /an, de 71.7 M€ si on inclut le chiffre d'affaire hors Limousin Le chiffre d'affaires supplémentaires que représentent les produits connexes de scierie est de 4,3 M€, soit un total **de 76 M€/an pour les scieries**

Hausse du chiffre d'affaires des industries lourdes du bois (papier et panneaux de bois).

Le total du chiffre d'affaires supplémentaire généré au niveau des **industries lourdes** du bois dans et hors Limousin est de **54,7 M€.**

Emplois

La hausse de récolte en exploitation forestière a généré 158 emplois,400 emplois supplémentaires dans les scieries dont 308 en Limousin, 50 dans le secteur des panneaux, et 90 en trituration sans compter la cinquantaine d'emplois créés pour la gestion des forêts.

Soit un total de 748 emplois nouveaux, en zones rurales, pérennes et non délocalisables.

2) Rentabilité pour les pouvoirs publics des subventions à ces investissements forestiers

Les 160 000 ha de plantations aidées par le Fonds Forestier National à l'origine de cette forte augmentation de la récolte de bois résineux et de ce développement de la filière bois en Limousin ont représenté un coût actualisé de l'ordre de 2 500 €/ha soit un investissement de 400 M€ en valeur actuelle. Les subventions (FFN) de 30% environ ont représenté 2M€/an sur 60 ans. Aujourd'hui la moitié pourrait être prise en charge par le FEADER. Il n'en coûterait alors à l'état que 1 M€ par an.

La rentabilité d'un tel investissement pour les pouvoirs publics est manifeste. La valeur ajoutée supplémentaire dégagée pour ces secteurs est de 35 M€, ce qui génère un supplément de TVA de 6,5 M€/an.

L'investissement public forestier, de 1 M€ (avec FEADER) procure à terme 25,4 M€/ an de prélèvements supplémentaires, soit 42 fois plus que les subventions versées.

Intérêt fiscal et social.

Le revenu cadastral des futaies résineuses est en moyenne 10 fois plus élevé que celui des landes et 7 à 8 fois plus élevé que celui des taillis et taillis sous futaie. Sur le cycle de production, **l'impôt foncier perçu est ainsi 4 à 5 fois plus élevé** en moyenne par suite de telles plantations.

Concernant la réduction d'impôt sur le revenu, au bout de 30 ans, le revenu cadastral à déclarer, est multiplié par 8 ou par 10 par rapport à la situation antérieure.

Les 748 emplois générés au minimum par la hausse de récolte de bois induite évitent d'avoir à verser autant d'indemnités de chômage, c'est une dépense évitée de près de 9 M€/an. La filière bois limousine est devenue le 2^e secteur d'emploi industriel de la région.

Intérêt environnementale : la captation de CO2.

1 tonne de bois sec contient 500 kg de carbone et 1 tonne de carbone correspond à 3,67 tonnes de CO_2 . La production de 1 m³ de bois sur pied absorbe donc de l'ordre de 1 tonne de CO_2 . Ainsi la plantation de 160 000 ha aidés par le FFN, a permis de capter 1,3 Mt de CO_2 .

Conclusion:

En forêt privée du Limousin, les aides du FFN de 1947 à 1997 ont permis les replantations résineuses de 160 000 ha. L'évolution de la filière bois de cette région de 1968 à 2008 démontre la rentabilité pour les pouvoirs publics et la collectivité en général d'investir en forêt privée.

Un investissement annuel de 2 M€/an pendant 50 ans produit 6,5 M€/an de TVA supplémentaire, 25,4 M€/an de prélèvements sociaux et fiscaux supplémentaires, une multiplication par 5 du revenu cadastral, 750 emplois nouveaux, en zone rurale pérennes et non délocalisables.